



## Restitution tardive du dépôt de garantie et retenue abusive

Par **Elgeogeo**, le **09/01/2019** à **12:08**

Bonjour,

Je vous expose mon problème. Ayant quitté une location mi-juin 2017 je n'ai eu aucun retour durant quasiment tout l'été de la part de l'agence xxxxxxxx Immobilier située à côté de Montpellier.

Je ne me suis pas spécialement affolée dans le sens où il y avait les deux mois légaux pour restituer la somme amputée des régulations de charges, entretien du chauffe eau, reprise de poignets de fenetre ect, mais seulement de menus travaux.

Début Septembre je recontacte l'agence pour savoir où cela en été car ça devenai un peu long. La personne s'est excusée en disant qu'il y avait eu l'été et les congés et qu'elle s'en occupé desuite.

Début Octobre n'ayant pas de nouvelle je recontacte l'agence qui de nouveau s'excuse car elle avait zappé.

Début Novembre je recontacte l'agence de manière un peu plus virulente lui exposant que ce n'était pas professionnelle et que je me reservai le droit de leur adresser un courrier réclamant les 10% d'intérêts de retard par mois en retard. La personne de l'agence m'a alors répondu "que vu que je le prenais comme ça elle ferait en sorte que je ne revois pas mon dépôt de garantie".

J'ai reçu fin novembre une lettre avec le dossier et le dépôt de garantie d'un montant de 16,82€ sur 555€ !

Alors dedans il n'y a effectivement des choses que je ne conteste pas à savoir les régulations de charges même si elles sont faites sur les 3 ans où je suis restée, le forfait d'entretien de chaudièreet la reprise des poignets de fenêtres et le recollage d'un pan de tapisserie même si la facture date du 25/10/2017.

Une chose m'interpelle à savoir un devis de 200€ non daté et reprenant certes des choses notés dans l'état des lieux mais faisant parti d'un usage quotidien ou de matériaux bougeant avec le temps.

J'ai contacté directement l'entreprise ayant produit le devis qui me l'a renvoyé part mail avec la date cette fois-ci et là surprise le devis est daté du 20 Novembre 2017 soit le même jour ou

l'ensemble de mon dossier m'a été envoyé. Je me retrouve donc avec un devis ou l'agence à volontairement fait disparaître la date d'édition et un devis ou j'ai effectivement la date de production de celui-ci. Soit plus de 5 mois après mon départ de l'appartement.

J'ai essayé de trouver un accord amiable avec le directeur d'agence, sa collaboratrice ayant démissionné entre temps, qui n'a rien voulu entendre.

Je ne mets pas en cause certaines choses mais je mets en cause ce devis de 200€ produit 5 mois après mon départ (il y a eu 2 locataires entre temps) et je réclame les 10% d'intérêts par mois de retards.

Autre question qui me vient ne sommes nous pas dans un faux et usage de faux, l'agence ayant manifestement masqué de manière volontaire la date d'édition du devis (qui fait parti des choses obligatoires à produire sur celui-ci)?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/01/2019** à **12:12**

Bonjour

Post modéré, merci de respecter la charte legavox, on ne cite pas de nom, ni d'enseigne.